

LES LAURÉATS

LES COCHONS D'OR 2011

PRIX D'HONNEUR*		DPT	COMMUNE	Catégorie	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT		Résultats de GTE		Nb bandes
								Sevrés/truie productive/an	Sevrés/portée	IC (8-115)	Âge à 115 kg	
GAEC BARRANGER	Patrice et Franck BARRANGER	85	AIZENAY	NE 150-250 T.	154	26,5	2,64	32,1	12,5	2,36	163	4
SARL LA VALLEE	Yves CELIN	29	BANNALEC	NE 150-250 T.	149	29,8	2,74	32,2	12,7	2,55	185	7
ÉLEVAGE MAUGUEN	Roger et Nelly MAUGUEN	29	ST CAST	NE < 150 T.	143	25,9	2,59	32,1	12,4	2,41	184	4
EARL DE KERVEZ-SIZORN	Gildas et Christiane SIZORN	29	QUIMPER	NE < 150 T.	135	26,6	2,77	31,1	12,6	2,49	182	7
SCEA DE LICHOUET (Mul)	Laurent COSPEREC	56	PRIZIAC	NE Vendeurs de reprod.	148	29,2	2,98	34,1	13,4	2,80	185	7
STE SCEA NOUVELLE DU VERGER	Yvonnick BOMPAIS	56	SERENT	Naisseur	146	27,3	2,81	33,2	12,9			20



* Le prix d'honneur est attribué aux lauréats ayant obtenu au moins 4 fois consécutives le Trophée des Cochons d'Or

Naisseurs-engraisseurs Plus de 250 truies		DPT	COMMUNE	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT						Résultats de GTE												
Noms	Propriétaires						Résultats par portée			ISSF	Âge moyen à la mise bas	IC (8-115)	Poids de vente	Âge à 115 kg standard	% pertes sevrage-vente	Consommation/truie/an	Coûts retenus pour l'élevage			TMP	Nb bandes				
		Nés totaux	Nés vivants	Sevrés	% pertes/nés totaux	Prix aliments sevrage-vente	Coût aliment/kg croît sevrage-vente	Coût de renouvellement																	
SARL RENÉ COLIN	René COLIN	29	PLOUIGNEAU	152	27,9	2,76	29,9	13,6	13,0	11,6	14,6	6,2	26,0	2,51	118,9	184	4,2	1264	190	0,476	F	30	X	59,7	20
SCEA ANDRIEU	Roger ANDRIEU	22	MAROUÉ	148	27,1	2,67	30,8	14,2	13,2	12,0	15,1	7,7	24,1	2,39	119,2	183	4,6	1258	200	0,477	A	68		61,2	20
SCEA Jean-Jacques RIOU	Jean-Jacques RIOU	29	PLOUNEVENTER	148	29,0	2,69	30,5	14,5	13,5	11,9	18,3	6,8	27,1	2,46	116,8	184	2,7	1265	196	0,482	F	7	X	60,6	20
SCEA LA PETITE FONTENELLE	M et M-C TOUCHAIS	35	ST MELAINE	145	27,6	2,79	33,5	14,9	14,3	13,1	12,2	7,1	23,7	2,57	117,6	183	3,3	1155	196	0,503	M	88		61,1	10
SCEA DE SAINT YVES	Hervé LACIRE	44	GUÉMÉNÉ PENFAO	144	25,7	2,74	30,1	15,1	14,3	12,3	18,8	9,5	25,6	2,45	121,3	174	3,0	1283	193	0,472	M	69		60,8	7
SARL MAHE	Sébastien MAHÉ	56	MONTERBLANC	142	27,0	2,75	31,9	14,7	13,7	12,4	15,4	7,7	25,6	2,46	124,1	173	4,3	1202	199	0,489	M	82		60,7	20
Moyenne				147	27,4	2,73	31,1	14,5	13,7	12,2	15,7	7,5	25,4	2,47	119,6	180	3,7	1238	196	0,483		57		60,7	

Naisseurs-engraisseurs De 150 à 250 truies		DPT	COMMUNE	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT						Résultats de GTE												
Noms	Propriétaires						Résultats par portée			ISSF	Âge moyen à la mise bas	IC (8-115)	Poids de vente	Âge à 115 kg standard	% pertes sevrage-vente	Consommation/truie/an	Coûts retenus pour l'élevage			TMP	Nb bandes				
		Nés totaux	Nés vivants	Sevrés	% pertes/nés totaux	Prix aliments sevrage-vente	Coût aliment/kg croît sevrage-vente	Coût de renouvellement																	
EARL DE QUÉNEBLAYE	LE HEGARAT/MELEARD	22	ST BRANDAN	148	27,6	2,67	32,6	14,5	13,8	12,7	12,2	7,6	26,9	2,43	115,6	176	5,3	1162	200	0,485	A	70		60,8	5
Bertrand SAFFRAY		35	AMANLIS	148	29,3	2,67	33,1	14,6	14,0	13,4	8,1	6,0	25,7	2,40	117,3	174	2,8	1299	202	0,485	A	100		60,5	7
Dominique LE MÉE		22	PLÉMET	147	24,4	2,56	30,1	13,5	12,9	11,7	13,4	6,4	23,7	2,25	117,9	177	3,6	1175	202	0,453	M	82		61,9	7
EARL LECOMTE COLOMBEL		22	PLÉNÉE JUGON	146	24,5	2,49	29,7	14,7	13,8	11,7	20,3	8,0	23,6	2,23	117,8	178	3,2	1107	199	0,444	A	91		61,4	5
EARL DE LA RIBOUILLÈRE		22	PLÉNÉE JUGON	140	25,2	2,73	30,4	14,7	13,5	12,0	18,5	8,4	24,9	2,45	116,7	184	4,9	1236	197	0,482	A	49		61,5	7
SARL LES HAROUILLÈRES	Auguste JOLYS	35	MARTIGNÉ FERCHAUD	140	27,2	2,78	31,3	15,1	14,0	12,8	15,1	9,8	23,6	2,54	118,2	175	4,6	1206	200	0,509	A	52	X	61,0	7
Alain KERVEILLANT		29	PLOGASTEL ST GERMAIN	139	27,1	2,59	32,1	14,7	13,8	12,5	15,3	7,5	24,9	2,34	116,2	179	3,6	1158	222	0,520	M	76		60,5	5
GAEC DE HERTELEY	D et J-M FOUBERT	76	BRÉAUTÉ	138	24,8	2,68	29,1	15,5	14,2	11,9	22,8	6,7	24,7	2,37	116,9	178	3,7	1310	196	0,465	F	67		61,4	7
GAEC DE LA CHARMILLE	L et P ESNAUD	35	BRUC SUR AFF	136	26,4	2,71	31,5	14,7	13,9	12,3	16,3	8,3	23,2	2,46	115,1	175	5,0	1140	201	0,494	M	79		60,8	7
EARL Dédée AUFFRET	D et M AUFFRET	29	PLEYBEN	136	27,3	2,74	30,5	13,6	12,6	11,9	12,2	7,1	36,0	2,51	115,8	179	3,0	1181	195	0,488	M	76		60,0	5
Moyenne				142	26,4	2,66	31,0	14,6	13,6	12,3	15,4	7,6	25,7	2,40	116,7	178	4,0	1198	201	0,483		74		61,0	

Naisseurs-engraisseurs Moins de 150 truies		DPT	COMMUNE	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT						Résultats de GTE												
Noms	Propriétaires						Résultats par portée			ISSF	Âge moyen à la mise bas	IC (8-115)	Poids de vente	Âge à 115 kg standard	% pertes sevrage-vente	Consommation/truie/an	Coûts retenus pour l'élevage			TMP	Nb bandes				
		Nés totaux	Nés vivants	Sevrés	% pertes/nés totaux	Prix aliments sevrage-vente	Coût aliment/kg croît sevrage-vente	Coût de renouvellement																	
Jean MACÉ		61	ORGÈRES	142	25,2	2,60	29,1	14,6	13,7	11,9	18,2	6,7	24,4	2,27	120,1	159	2,4	1270	205	0,465	A	53		60,0	3
SCEA QUEVAREC		29	PLEYBEN	141	24,6	2,82	29,8	13,4	13,0	11,5	14,0	6,7	26,5	2,51	119,6	190	4,5	1216	189	0,475	M	72		59,0	4
Serge FLAGEUL		22	L'HERMITAGE LORGE	139	28,5	2,82	31,5	14,9	14,0	12,2	18,0	6,5	23,0	2,58	118,8	185	5,6	1107	207	0,534	A	55	X	60,8	7
GAEC DU TILLEUL	Stéphanie SOHIER	22	LA FERRIÈRE	139	24,9	2,68	30,0	14,6	13,8	12,0	17,3	11,9	24,7	2,35	116,8	175	6,6	1192	202	0,474	A	68		60,7	4
GAEC PLATEAU DE CHARLANNES	Eliane MAGNOL	63	ST SAUVES D'AUVERGNE	137	25,6	2,71	29,8	14,8	14,0	12,1	18,3	6,1	26,3	2,54	112,6	167	3,3	1089	185	0,469	A	59		59,6	7
Jean-Charles CANTIN		22	LAMBALLE	136	23,4	2,57	27,9	14,6	13,5	11,1	24,4	9,5	25,5	2,29	117,1	170	5,1	1125	197	0,451	A	76		60,9	5
GAEC DE TROMELIN	Michel CAVALEC	29	SIZUN	132	26,4	2,75	32,7	16,2	14,9	13,4	17,1	8,1	26,2	2,48	116,3	185	4,4	1280	204	0,505	A	77		61,1	7
Jean-Michel DERO		22	LA MOTTE	132	26,0	2,78	30,9	15,3	14,5	12,7	17,4	7,2	23,8	2,55	116,3	177	2,6	1185	198	0,504	M	61		59,7	7
SCEA LOTIPOR		79	TRAVES	131	24,2	2,74	30,3	14,6	13,8	12,3	15,8	6,4	22,3	2,45	116,2	173	3,8	1262	198	0,486	A	110		62,0	7
GAEC HEUSSAYE LA GARENNE	Eugène ROCABOY	22	PLESSALA	131	23,5	2,59	28,8	15,2	13,9	12,0	21,1	10,6	22,5	2,29	115,1	169	3,0	1231	200	0,459	A	83		61,8	7
Sylvie MOISAN		22	ST GILLES DU MÈNÉ	131	27,3	2,81	31,0	15,1	14,2	12,3	18,2	9,6	26,5	2,47	117,0	184	5,9	1338	203	0,502	A	57	X	59,7	5
Moyenne				136	25,4	2,71	30,2	14,8	13,9	12,1	18,2	8,1	24,7	2,43	116,9	176	4,3	1209	199	0,484		70		60,5	

Naisseurs-engraisseurs vendeurs de reproducteurs		DPT	COMMUNE	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT						Résultats de GTE												
Noms	Propriétaires						Résultats par portée			ISSF	Âge moyen à la mise bas	IC (8-115)	Poids de vente	I.C. (30-115)	% pertes engraisement	Consommation/truie/an	Coûts retenus pour l'élevage			TMP	Nb bandes				
		Nés totaux	Nés vivants	Sevrés	% pertes/nés totaux	Prix aliments sevrage-vente	Coût aliment/kg croît sevrage-vente	Coût de renouvellement																	
EARL DARTOIS (Sel)	Laurent DARTOIS	22	GUITÉ	139	27,3	2,72	32,7	14,5	13,7	12,6	12,8	4,8	19,4	2,49	114,8	175	3,6	1265	207	0,514	A	62	X	59,5	5
SCEA LES RUISSEAUX (Mul)	Lionel SARRAZIN	35	IFFENDIC	133	25,3	2,89	29,2	14,6	13,9	12,0	17,9	7,1	26,2	2,63	118,1	183	2,1	1220	200	0,525	A	109		57,5	7
GAEC DE LA CRÈTE (Mul)		49	LA TOURLANDRY	131	24,7	2,76	29,5	15,2	13,8	12,0	21,3	5,9	23,2	2,48	117,3	166	2,1	1285	207	0,513	A	88		57,0	7
Moyenne				134	25,8	2,79	30,5	14,8	13,8	12,2	17,3	6,0	22,9	2,53	116,7	175	2,6	1257	205	0,517		86		58,0	

Naisseurs-engraisseurs partiels		DPT	COMMUNE	Indice de marge standardisée	Porcs produits/truie présente/an	I.C. global	Résultats de GTTT						Résultats de GTE							
Noms	Propriétaires						Résultats par portée			ISSF	Âge moyen à la mise bas	IC (8-30)	% pertes post-sevrage	I.C. (30-115)	% pertes engraisement	Consommation/truie/an	Coûts retenus pour l'élevage			TMP
		Nés totaux	Nés vivants	Sevrés	% pertes/nés totaux	Prix aliments sevrage-vente	Coût aliment/kg croît sevrage-vente	Coût de renouvellement												
GAEC DE LA ROIRIE		49	LA FERRIÈRE DE FLÉE	140			31,8													

Comment sont classés les élevages pour la sélection des «Cochons d'Or 2011» ?

La présélection est réalisée à partir des données GTE présentes dans la base de données nationale. Les élevages sont classés selon une marge standardisée, calculée à partir des performances techniques de l'élevage, établies sur une période d'au moins 300 jours, et des données économiques, corrigées pour tenir compte des diversités régionales. La période de présélection doit être précédée, dans la base de données, d'un calcul GTE portant sur au moins un trimestre. Les données de GTTT de l'élevage doivent être transmises à la base de données nationale sur les deux dernières années.

La présélection est établie par catégorie, correspondant à des orientations ou à des tailles d'atelier différentes.

Les catégories retenues en 2011 sont les suivantes :

- **Naisseurs**, qui regroupent les naisseurs vendant les porcelets au sevrage et en fin de post-sevrage, autour de 25 – 30 kg.

- **Naisseurs-engraisseurs partiels**, regroupant les élevages naisseurs-engraisseurs qui vendent moins de 80% de leur production en fin d'engraissement, le reste étant vendu en porcelet au sevrage ou en fin de post-sevrage.

- **Naisseurs-engraisseurs**, suivant 4 groupes

Les élevages sont répartis en 3 catégories sont définies selon la taille de l'atelier pour les élevages naisseurs-engraisseurs de production :

De 50 à 150 truies présentes

De 150 à 250 truies présentes

Plus de 250 truies présentes

Les élevages naisseurs-engraisseurs vendeurs de reproducteurs, regroupant les sélectionneurs et multiplicateurs.

- **Post-sevreurs-engraisseurs**, éleveurs achetant les porcelets au sevrage pour les vendre en fin d'engraissement.

Résultats techniques pris en compte

Pour les naisseurs :

- le nombre de porcelets sevrés par truie présente et par an.
- la consommation d'aliment par truie et par an.

Pour les naisseurs-engraisseurs partiels :

- le nombre de porcelets produits en fin d'engraissement calculé à partir du nombre de porcelets sevrés/truie présente/an auquel on applique les taux de pertes en post-sevrage et engraissement.
- la consommation d'aliment par truie et par an.
- le poids moyen de sortie d'engraissement, plafonné à 125 kg.
- les poids moyens d'entrée et de sortie de post-sevrage.
- l'indice de consommation technique post-sevrage.
- l'indice de consommation technique engraissement, ramené à un poids de sortie de 125 kg maximum.

Pour les naisseurs-engraisseurs :

- le nombre de porcs produits par truie présente et par an.
- le poids moyen de vente des porcs charcutiers, plafonné à 125 kg.
- la consommation d'aliment par truie et par an.
- l'indice de consommation technique sevrage-vente, ramené à un poids de sortie de 125 kg maximum.

Pour les post-sevrageurs-engraisseurs :

- le poids moyen d'entrée des porcelets.
- le poids de vente moyen des porcs charcutiers, plafonné à 125 kg.
- l'indice de consommation sevrage-vente, ramené à un poids de sortie de 125 kg maximum.
- le taux de pertes et saisies sevrage-vente.

Critères économiques utilisés

Le prix moyen de l'aliment de l'éleveur, corrigé pour gommer l'effet du choix de la période de calcul, du type d'aliment distribué – achat ou aliment fabriqué à la ferme- et de la zone géographique selon les règles suivantes :

- En fonction des dates début et fin de la période GTE retenue dans la pré-sélection, un correctif est appliqué pour ramener le prix de l'aliment à l'année civile, sur la base de la série prix d'aliment IFIP (disponible sur le site www.ifip.asso.fr / Marchés / Matières premières et aliment / Prix de l'aliment IFIP.)
- Un correctif est appliqué aux prix des aliments fabriqués, qui correspond au ratio prix moyen d'aliment acheté / prix moyen d'aliment fabriqué (Base NE 2010). Ce coefficient est appliqué intégralement si le % d'aliment fabriqué est supérieur à 80%, n'est pas appliqué si le % d'aliment fabriqué est inférieur à 20% et est appliqué sinon entre ces deux bornes, modulé par le % d'aliment fabriqué.

- Le prix moyen d'aliment de l'élevage corrigé sur les bases présentées ci-dessus est comparé à la moyenne du prix moyen de l'aliment acheté de la région programme si elle existe, ou de la grande région ou à la moyenne nationale dans les autres cas ; l'écart positif ou négatif est ajouté à la moyenne nationale (cf. tableau ci-après). Un écart positif est appliqué intégralement. Un écart négatif est plafonné selon le pourcentage d'aliment fabriqué à l'élevage :

- 2 écarts-type si l'éleveur achète plus de 80% de son aliment
- 1 écart-type si l'éleveur fabrique entre 20 et 80% de son aliment
- ½ écart-type si l'éleveur fabrique plus de 80% de son aliment

Le prix moyen de vente est établi à partir de valeurs de références, tenant compte des plus-values perçues par l'éleveur

- pour la catégorie «naisseurs», le prix retenu est celui de la référence GTE NS 2010, soit 33,5 €/porcelet

- pour les catégories «naisseurs-engraisseurs partiels», «naisseurs-engraisseurs élevages de production» et «post-sevreurs-engraisseurs», le prix retenu est le prix cadran 2010 (1,143 €/kg de carcasse) auquel on ajoute une plus-value globale calculée plafonnée à 0,194 €/kg de carcasse. La plus-value globale calculée est la différence entre le prix cadran moyen sur la période de calcul de l'éleveur et le prix net perçu pour les ventes de porcs en carcasse en sortie d'engraissement (tous porcs) par l'éleveur sur la période.

- pour la catégorie «naisseurs-engraisseurs», «vendeurs de reproducteurs», le prix retenu est la référence GTE-NE multiplicateur femelles en 2010, prix moyen tous porcs vendus, soit 1,474 €/kg carcasse.

Le prix moyen d'achat du porcelet retenu pour les post-sevreurs engraisseurs est celui de l'élevage, borné entre 31,5 et 37,1 €/porcelet (référence GTE-PE 2010 Moyenne $\pm 0,5$ écart-type).

Dans le cas d'auto-renouvellement, les cochettes sont valorisées sur la base de la valeur moyenne du porc charcutier en 2010 ($116,4 \times 1,301 \times 0,765 = 115,8\text{€}$), à laquelle on ajoute l'équivalent de la moitié d'une prime génétique, soit pour 2011 :

- 35€ pour les élevages de production
- 70€ pour les vendeurs de reproducteurs

Le prix moyen de vente des réformes de truies est plafonné à 185 € (références GTE 2010 toutes orientations, moyenne + 2 écarts-types)

Règles d'exclusion des élevages :

Sont exclus les élevages présentant des anomalies d'enregistrement, ceux qui n'ont pas transmis leurs données de GTTT, ou encore ceux ou en phase de transition. Les tests suivants sont appliqués.

Sont exclus :

- Les élevages dont les enregistrements ne respectent pas le cahier des charges précisant les consignes d'enregistrement GTE, disponible sur le site de l'Ifip.
- Les élevages ayant moins de 300 jours de suivi de GTE. La date début de la période de calcul retenue ne peut être antérieure au 01/07 de l'année précédente.
- Les élevages n'ayant pas transmis leurs données GTE sur au moins un trimestre précédant la période de pré-sélection.
- Les élevages n'ayant pas transmis leurs données GTTT sur la période de présélection, et sur la période précédente à la base de données nationale.
- Les élevages dont le nombre de truies en production n'est pas calculé en GTTT sur la période de calcul GTE retenue pour la présélection.
- Les élevages dont les effectifs de truies présentes divergent entre les résultats calculés en GTTT et en GTE.
- Les élevages ayant une baisse d'effectif de truies de plus de 5 % par rapport à l'année précédente.
- Les élevages de la catégorie «naisseurs engraisseurs partiels» dont les mises à l'engrais ne sont pas notées.
- Les élevages de moins de 50 truies ou de moins de 1 000 porcs entrés/an.
- Les élevages de production dont l'âge moyen à la mise bas est inférieur à 20 mois.
- Les élevages avec truies dont le taux de renouvellement est inférieur à 20 %.
- Les élevages avec truies dont les charges d'insémination artificielle/truie présente/an sont inférieures à 4 €, et si moins de 1 verrat pour 20 truies présentes.

Equation utilisée dans le calcul de la marge standardisée des naisseurs-engraisseurs

Marge standardisée = Produit - Charges aliment - Charges de renouvellement

Nouveau :

La marge standardisée est exprimée par truie en production et par an. Le ratio truies en production / truies présentes est calculé en GTTT pour la période de présélection Cochons d'Or 2011.

Produit = Productivité x Poids moyen de sortie d'engraissement x Rendement carcasse x Prix moyen de vente du kg de carcasse.

Charges aliment :

Consommation d'aliment par truie et par an x Prix de l'aliment reproducteur corrigé + Croît sevrage-vente x Indice de consommation technique sevrage-vente x Prix de l'aliment sevrage-vente corrigé x Productivité

Charges de renouvellement :

Les charges de renouvellement retenues sont celles de l'éleveur, corrigées le cas échéant si l'éleveur autorenouvelle ses cochettes ou s'il valorise ses truies de réforme sur des marchés particuliers. Les charges de renouvellement incluent les achats de reproducteurs, les ventes de réformes et les charges liées à l'insémination artificielle.

La marge standardisée est transformée en indice, la moyenne étant égale à 100 et l'écart-type valant 20 points.

Calcul de l'indice de marge – version 2010.

	Base 100, en euros	20 points
Naisseurs	448	110
Naisseurs-engraisseurs partiels	973	222
Naisseurs-engraisseurs	1025	220
Naisseurs-engraisseurs, vendeurs de reproducteurs	1308	251
Post-sevreurs-engraisseurs	15	7

Prix moyens d'aliment des élevages achetant plus de 80 % de l'aliment consommé (en euros par tonne)

(utilisés comme base pour le calcul de la marge standard lors de la préparation des Cochons d'Or 2011, références GTE année 2010)

	Naisseurs		Naisseurs engraisseurs partiels				Naisseurs-engrailleurs			Post-sevrage-engrailleurs	
	Nombre d'élevages	Aliment reproducteur	Nombre d'élevages	Aliment reproducteur	Aliment PS	Aliment Eng	Nombre d'élevages	Aliment reproducteur	Aliment sevrage-vente	Nombre d'élevages	Aliment sevrage-vente
Région programme											
Aquitaine											
Auvergne	18	208					21	208	219	37	215
Bourgogne											
Bretagne	14	218	36	201	293	184	764	202	200	99	204
Centre											
Champagne-Ardenne											
Franche-Comté											
Limousin	15	219					13	214	216	14	208
Midi-Pyrénées	11	205					37	207	217	19	211
Nord-Pas de Calais							11	214	208		
Basse-Normandie							75	204	205	43	206
Pays de la Loire	19	204	13	201	284	189	138	201	203	82	204
Poitou-Charentes							15	197	201		
Rhône-Alpes	11	217					16	208	209	11	207
Grande région											
Bretagne	14	218	36	201	293	184	764	202	200	99	204
Normandie							75	204	205	45	207
Nord France							19	213	206		
Centre Ouest	27	204	14	200	287	188	156	201	203	95	205
Sud Ouest	12	205					43	206	217	23	215
Massif Central	33	213					34	210	218	51	213
Centre Est	18	213					21	203	203	21	195
Nationale	113	210	100	204	296	186	1115	202	202	340	206
Ecart type		15		16	33	11		14	13		14